

Cours numéro: 2.B.39 / BOD no 193 (05-05-2016)

**Standard CMAS de Plongée en grotte. Instructeur niveau 2
(Instructeur confirmé de plongée en grotte)**

1. But du programme de formation

- 1.1 Le cours de formation à la plongée en grotte N° 2 donné aux Instructeurs de niveau 1 est un cours dédié aux instructeurs deux étoiles. Il a pour but de confirmer les compétences et l'expérience à la plongée en grotte acquise précédemment. A la suite de ce cours, ces derniers se verront confirmer les connaissances requises, les compétences et l'expérience leur permettant d'enseigner aussi bien en classe, qu'en piscine ou directement durant une session de plongée en zones 1 à 3 et en grottes de tous niveaux. Sous leur propre responsabilité, ils pourront également donner des cours de plongée en grotte de niveau 1 et 2 et même des cours de niveau 3 en collaboration avec un autre Instructeur de niveau 2, en cours d'activité d'enseignement.

2. Classification

- 2.1 Le programme de formation du plongeur Instructeur en grotte N°2 est classé en tant que programme de chef de groupe de niveau technique avancé

3. Spécifications Instructeur et Assistant

- 3.1 La formation et la remise de diplôme seront planifiées et exécutées par un Instructeur CMAS diplômé niveau 3 de plongée en grotte, en actuelle activité d'enseignement et désigné par la commission fédérale nationale représentative. (Instructeur du groupe de direction de la plongée en grotte).

4. Les compétences d'un Instructeur CMAS de niveau 1 de plongée en grotte

- 4.1 Il peut planifier, organiser et exécuter la totalité d'un cours de plongeur en grotte de niveau 1 ou 2.
- 4.2 Il peut fournir une assistance durant un cours de plongée en grotte d'Instructeur de niveau 1 et participer à l'évaluation, le tout sous la supervision directe et le contrôle d'au moins un (1) Instructeur CMAS de niveau 3, en cours d'activité d'enseignement.
- 4.3 Les candidats au brevet d'Instructeur de plongée en grotte de niveau 3 (officiellement désignés) peuvent être également mis à contribution en tant qu'Assistants durant la formation à la plongée en grotte des Instructeurs de niveau 2 (sauf en ce qui concerne les évaluations).

Manuel des Standard et procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

5. Conditions préalables à la participation au cours.

5.1 Conditions nécessaires pour être admis au cours

- 5.1.1 Etre diplômé CMAS deux étoiles et Instructeur en cours d'activité d'enseignement.
- 5.1.2 Avoir son diplôme d'Instructeur CMAS diplômé en plongée en grotte de niveau 1 ou son équivalent et être en position d'enseigner depuis au moins un an.
- 5.1.3 Un diplôme de premier secours et une certification CPR, délivrés par une organisation nationale reconnue.
- 5.1.4 Avoir un certificat médical valide attestant des capacités à la plongée en accord avec les obligations définies par la Fédération Nationale et daté de moins d'un an.
- 5.1.5 Avoir réalisé au moins cinq (5) plongées en grotte en zone 2 et dix (10) en zone 3 en tant que chef de plongée dans un groupe d'exploration. (Une confirmation écrite de l'Instructeur CMAS en charge sera exigée), et ceci depuis la confirmation du diplôme d'Instructeur de niveau 1.

5.2 Conditions à remplir jusqu'à la fin des cours

- 5.2.1 Etre âgé d'au moins vingt-cinq (25) ans.
- 5.2.2 Avoir réalisé au moins un total de 600 plongées.
- 5.2.3 Avoir réalisé au moins cent cinquante (150) plongées en grottes dans au moins sept (7) grottes différentes.
- 5.2.4 Au moins vingt plongées en zone 3
- 5.2.5 Avoir une expérience en formation et en préparation.
 - 5.2.5.1 Organisation et exécution d'au moins deux cours complets de plongée en grotte de niveau 1
 - 5.2.5.2 Assistance dans deux cours complets CMAS de plongée en grotte de niveau 1
 - 5.2.5.3 Assistance dans un cours complet CMAS de plongée en grotte de niveau 2
- 5.2.6 Avoir passé avec succès les conditions d'entrée à la formation.

5.3 Diplômes de spécialités recommandées :

- 5.3.1 Instructeur CMAS de capacités techniques
- 5.3.2 Instructeur CMAS Nitrox

5.4 Les diplômes de spécialités obligatoires :

- 5.4.1 Le diplôme CMAS de plongeur au Nitrox ou son équivalent
- 5.4.2 Le diplôme CMAS de compétences techniques
- 5.4.3 Diplôme de premier secours et CPR délivrés par une organisation nationale reconnue.

5.5 Examen d'entrée (seulement si nécessaire)

- 5.5.1 Il se peut qu'un examen d'entrée s'avère nécessaire afin de vérifier que les candidats remplissent bien toutes les conditions en matière de compétences techniques, d'expérience pratique et de performance physique. Les candidats devront donc passer cet examen avec succès avant de pouvoir être admis au cours.

6. Conditions requises d'obtention du diplôme

- 6.1 Afin d'obtenir son diplôme d'Instructeur de plongée en grotte de niveau 2 (Instructeur en grotte niveau 2) le candidat devra :
 - 6.1.1 Avoir rempli toutes les formalités nécessaires à sa participation au programme de formation, telles que définies par la clause 5 des présents standards CMAS.
 - 6.1.2 Avoir réussi l'examen portant sur les sujets généraux et la compétence exigée par les standards CMAS.

Manuel des Standard et procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

- 6.1.3 Avoir passé avec succès les tests théoriques tels que définis par les standards CMAS.
- 6.1.4 Avoir passé avec succès les tests pratiques tels que définis par les standards CMAS.
- 6.1.5 Avoir passé avec succès le test d'enseignement en classe tel que défini par les standards.
- 6.1.6 Avoir passé avec succès le test d'enseignement pratique tel que défini par les standards.

7. Connaissances théoriques et compétences de plongée exigées

- 7.1 L'Instructeur devra obtenir l'approbation de son enseignement théorique tel que défini par les standards de la CMAS.

8. Les paramètres de formation théorique

- 8.1 L'Instructeur de plongée en grotte de niveau 2 (Instructeur de plongée en grotte niveau 2) devra se conformer aux paramètres de formation théorique tels que définis par les standards de la CMAS

9. Les paramètres de la formation pratique

- 9.1 L'Instructeur de plongée en grotte de niveau 2 (Instructeur de plongée en grotte niveau 2) devra se conformer aux paramètres de formation pratique tels que définis par les standards de la CMAS

10. L'examen

10.1 Connaissances générales /niveau de compétences

- 10.1.1 L'élève devra démontrer à son examinateur et avant la remise de son diplôme, sa capacité à :
- 10.1.2 Avoir complètement assimilé et compris le système de formation CMAS à la plongée en grotte avec une attention toute particulière portée aux niveaux 1 à 3 des plongeurs en grotte.
- 10.1.3 Savoir enseigner et démontrer la totalité du cours théorique et pratique de la formation à la plongée en grotte des niveaux 1 à 3, à la fois durant la classe, mais aussi en milieu ouvert (à terre ou dans l'eau) et également en zones 1 à 3.

10.2 Théorie

- 10.2.1 L'évaluation des connaissances théoriques est réalisée d'une façon continue durant toute la session de formation.

10.3 Les compétences pratiques de plongée en grotte

- 10.3.1 L'évaluation des compétences pratiques est réalisée de façon continue durant toute la session de formation.
- 10.3.2 Toutes les qualifications requises sont évaluées d'une façon répétitive durant le programme de formation.
- 10.3.3 Le diplôme ne sera délivré qu'aux candidats ayant passé avec succès l'ensemble des épreuves
- 10.3.4 Le candidat Instructeur de plongée en grotte de niveau 2 doit être capable de démontrer de façon parfaite toutes les manœuvres et exercices aux élèves en formation de plongée en grotte types 1 à 3.

Manuel des Standard et procédures CMAS Internationale de formation à la plongée

10.3.5 L'évaluation des compétences est réalisée par un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3, à l'aide d'un formulaire standard d'évaluation.

10.4 Enseignement théorique en classe

10.4.1 Le candidat doit donner deux cours au minimum sous la supervision d'un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3.

10.5 Enseignement pratique

10.5.1 Le candidat doit donner deux cours au minimum sous la supervision d'un (1) Instructeur de plongée en grotte de niveau 3.

11 Le diplôme

11.1 Après avoir passé avec succès les phases de sa formation, le participant sera récompensé par la remise d'une C-Carte 2 en tant qu'Instructeur de plongée en grotte de niveau 2

11.2 En regard des compétences demandées, le niveau de diplôme d'Instructeur de plongée en grotte de la CMAS correspond à celui d'Instructeur de plongée en grotte tel que défini par des organisations comme le NACD, le NSS ou le CDAA. Cependant, dans le système CMAS, un Instructeur de plongée en grotte confirmé n'a pas compétence à agir de son propre chef en tant que directeur de cours dans une formation de plongeur en grotte de niveau 3.

Remarque :

Dans le cas où un Instructeur de plongée en grotte possède une qualification CCR, il lui est possible de former un élève, possédant lui aussi une qualification CCR, à la plongée en grotte. Le cours de plongée en grotte est également ouvert à tout plongeur CCR, pour autant que l'Instructeur de plongée en grotte ait aussi cette qualification CCR. Il est enfin possible de suivre le cours avec différents modèles CCR.